



CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

ATTENTION:

TCCA EMPLOYEES WHOSE DUTIES INCLUDE THE REVIEW OF AN APPLICATION FOR AND THE ISSUE OF A SPECIAL FLIGHT OPERATIONS CERTIFICATE – AIR SHOWS

TCCA EMPLOYEES WHOSE DUTIES INCLUDE THE REVIEW OF AN APPLICATION FOR AND THE ISSUE OF A STATEMENT OF AEROBATIC COMPETENCY (SAC) CARD

AIR SHOW ORGANIZERS MAKING APPLICATION FOR A SPECIAL FLIGHT OPERATIONS CERTIFICATE – AIR SHOWS

CANADIAN LICENSED AIR SHOW PERFORMERS WORKING TO RENEW THEIR STATEMENT OF AEROBATIC COMPETENCY (SAC) CARDS FOR 2021

À L'ATTENTION DE :

AUX EMPLOYÉS DE TCAC DONT LES FONCTIONS COMPRENENT L'EXAMEN DE LA DEMANDE ET DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'OPÉRATIONS AÉRIENNES SPÉCIALISÉES – SPECTACLE AÉRIEN

AUX EMPLOYÉS DE TCAC DONT LES FONCTIONS COMPRENENT L'EXAMEN D'UNE DEMANDE ET LA DÉLIVRANCE D'UNE CARTE D'ACVA

AUX ORGANISATEURS DE SPECTACLES AÉRIENS QUI DEMANDENT UN CERTIFICAT D'OPÉRATIONS AÉRIENNES SPÉCIALES – SPECTACLE AÉRIEN

AUX EXÉCUTANTS DE SPECTACLES AÉRIENS TITULAIRES D'UNE LICENCE D'AVIATION CANADIENNE QUI S'EFFORCENT DE RENOUVELER LEUR CARTE D'ACVA POUR LA SAISON DES SPECTACLES AÉRIENS DE 2021

STATEMENT OF AEROBATIC COMPETENCY RENEWAL, TEMPORARY RELIEF

RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT DE COMPÉTENCE EN VOLTIGE AÉRIENNE, AIDE TEMPORAIRE

PURPOSE:

This CASA describes the temporary revision to the International Council of Air Shows, Aerobatic Competency Evaluation Program that has been approved by the Federal Aviation Administration (FAA) and accepted by Transport Canada.

The purpose of this CASA is to provide notice to Transport Canada Civil Aviation (TCCA) employees, North American air show performers

OBJET :

Cette ASAC décrit la révision temporaire apportée au programme d'évaluation des compétences en voltige aérienne de l'International Council of Air Shows qui a été approuvée par la Federal Aviation Administration (FAA) et acceptée par Transports Canada.

La présente ASAC vise à informer les employés de la Direction générale de l'aviation civile de Transports Canada (TCAC), les exécutants de

- RDIMS Document number /
Numéro du document du SGDDI : 17071783

- File Classification Number /
Numéro de dossier de classification : Z 5000-35
(For internal use only - Pour usage interne
seulement)

with a Canadian aviation licence, and air show organizers of the temporary revision to the International Council of Air Shows, Aerobatic Competency Evaluation Program, and to outline two alternatives being offered to Statement of Aerobatic Competency (SAC) card holders working to renew their cards for the 2021 air show season. These measures have been set up as a temporary relief due to the COVID-19 pandemic situation.

BACKGROUND:

Each year, approximately 300 air show performers entertain over 15 million spectators at more than 300 air shows across North America.

To perform at an air show in the United States and Canada, an aerobatic pilot must hold a current SAC card. A SAC card is issued to an aerobatic performer when the performer successfully completes a ground and flight evaluation in the presence of an industry-certified ACE.

There are three classifications of issuance for SAC cards:

- 1) New Issue
- 2) Renewal with Change (adding an aircraft, endorsement, and/or moving down to a lower altitude)
- 3) Renewal without Change.

Renewals without Change represent 70% of the renewal requests and are unique as they are the only type of SAC evaluation which may be conducted during an air show.

In accordance with the International Council of Air Shows (ICAS) Aerobatic Competency Evaluation Program, renewal re-evaluation flights are generally conducted at an air show after coordination between the applicant and an Aerobatic Competency Evaluator (ACE) also performing at the show.

Due to COVID-19, opportunities for renewal without change have been unavailable due to the cancellation of most air shows scheduled for the

spectacles aériens nord-américains titulaires d'une licence d'aviation canadienne et les organisateurs de spectacles aériens de la révision temporaire du programme d'évaluation des compétences en voltige aérienne du International Council of Air Shows, et de présenter les deux solutions de rechange offertes aux titulaires d'une carte d'attestation de compétence en voltige aérienne (ACVA) qui s'efforcent de renouveler leur attestation pour la saison des spectacles aériens de 2021. Les mesures prises constituent une aide temporaire en raison de la situation de pandémie de COVID-19.

CONTEXTE :

Chaque année, environ 300 exécutants de spectacles aériens se produisent devant quelque 15 millions de spectateurs dans le cadre de quelque 300 spectacles aériens en Amérique du Nord.

Pour participer à un spectacle aérien aux États-Unis et au Canada, un pilote de voltige doit être titulaire d'une carte d'ACVA valide. Une carte d'ACVA est délivrée à un exécutant de voltige aérienne lorsque celui-ci réussit une évaluation au sol et en vol en présence d'un ÉCVA certifié par l'industrie.

Voici les trois classifications de délivrance des cartes d'ACVA.

- 1) Nouvelle carte
- 2) Renouvellement avec modification d'une carte d'attestation (ajout d'un aéronef, annotation ou passage à une plus basse altitude)
- 3) Renouvellement sans modification.

Les renouvellements sans modification représentent 70 % des demandes et sont uniques en ce sens qu'ils constituent le seul type d'évaluation de la carte d'ACVA qui peut se faire pendant un spectacle aérien.

Conformément avec le programme d'évaluation des compétences en voltige aérienne du International Council of Air Shows (ICAS), les vols de réévaluation se font généralement lors d'un spectacle aérien après coordination entre le demandeur et un évaluateur de compétence en voltige aérienne (ÉCVA) se produisant également lors du spectacle.

En raison de la COVID-19, la plupart des spectacles

2020 season, as well as the temporary closure of the Canada / USA border to essential travel only. Both of these situations have severely impacted the air show performer's ability to renew their SAC card for 2021.

As North American air show performers continue to grapple with the financial and logistical challenges of the COVID-19 pandemic, ICAS and its Aerobatic Competency Evaluation (ACE) Committee are offering two (2) alternatives to Statement of Aerobatic Competency (SAC) card holders working to renew their SAC card for 2021.

RECOMMENDED ACTION:

In order to provide relief to SAC card holders willing to renew their card for 2021, two (2) alternative options are being provided:

OPTION 1

Effective June 09, 2020, any pilot seeking to make use of this one-time relief has to perform and log not fewer than five (5) practice sessions and submit an unedited video recording of the applicant's full performance sequence to an approved ACE. Documentation for these practice flights will have to include copies of the logbook in which the practice sessions are recorded (photocopies or smart phone photos of the relevant logbook pages) as well as summary information on when and where the practices were conducted and what sequences and/or maneuvers were practiced during each session. Pilots seeking this relief are also required to pass an extended and intensive ground evaluation conducted in person, over the phone or video conference with that same ACE. This expanded ground evaluation will include all those topics covered in a standard ground evaluation, but would also include these additional topics: changes introduced in the most recent changes to the respective ACE Manual; recent changes to FAA policy for performers; how the performer plans to regain currency; and how to practice under quarantine.

OPTION 2

aériens prévus pour 2020 ayant été annulés et les frontières canado-américaines étant fermées temporairement sauf pour les déplacements essentiels, il a été impossible d'effectuer des renouvellements sans modification. Ces deux situations ont beaucoup nui à la capacité des exécutants de spectacles aériens à renouveler leur carte d'ACVA pour 2021.

Les exécutants de spectacles aériens nord-américains connaissant encore des difficultés financières et logistiques causées par la pandémie de COVID-19, ICAS et son comité d'évaluation des compétences en voltige aérienne (ÉCVA) proposent deux (2) solutions aux titulaires de la carte d'attestation de compétence en voltige aérienne (ACVA) qui s'efforcent de renouveler leur carte pour 2021.

MESURE RECOMMANDÉE :

Deux options de renouvellement sont offertes aux titulaires de cartes d'ACVA qui souhaitent renouveler leur carte pour 2021.

OPTION 1

À compter du 9 juin 2020, tout pilote souhaitant se prévaloir de cette option utilisable une seule fois doit effectuer et inscrire au moins cinq (5) séances d'entraînement et remettre un enregistrement vidéo sans montage de la séquence complète du vol à un ÉCVA approuvé. Les documents relatifs à ces vols d'entraînement doivent inclure des copies du journal de bord dans lequel les séances d'entraînement sont enregistrées (photocopies ou photos de téléphone intelligent des pages pertinentes du journal de bord) ainsi que des renseignements sommaires sur le moment et le lieu où les entraînements ont été effectués et sur les séquences ou manœuvres pratiquées au cours de chaque vol. Un pilote qui demande cette aide doit par ailleurs réussir une évaluation au sol complète et intensive menée en personne, par téléphone ou par vidéoconférence avec ce même ÉCVA. Cette évaluation au sol portera sur tous les sujets d'une évaluation au sol standard, et sur d'autres sujets, tels que les changements découlant des dernières modifications au manuel d'ÉCVA respectif, les récentes modifications de la politique de la FAA pour les exécutants, la manière dont l'exécutant compte se remettre à jour et les possibilités d'entraînement en isolement.

OPTION 2

Effective June 09, 2020, any pilot seeking to make use of this one-time relief has to log thirty (30) practice flights and present documentation (photocopies or smart phone photos of the relevant logbook pages) of those practice flights (logbook entries should include a summary of when and where the practices were conducted and what sequences and/or maneuvers were practiced during each session) and a request for exemption from the normal renewal process to the ACE Committee. In keeping with existing policy, a pilot may log as many as three (3) practice sessions in a single sortie if he/she has sufficient fuel, etc. Presuming the applicant has a current 2020 SAC card, these 30 practice sessions may be logged at any time between now and the applicant's first air show of the 2021 air show season (although time for processing the exemption request should be factored into the submission).

Note 1: Any practice sessions undertaken and recorded as mentioned above from June 9, 2020, date which these options have been approved by the FAA, can be applied to the SAC renewal options.

Note 2: The methods specified in the ICAS Aerobatic Competency Evaluation Program of renewing a pilot's SAC card are still preferable when possible.

Validity

This CASA is in effect until the earliest of the following:

- a) The ability to use option 1 expires at 11:59 p.m. on December 31, 2020.
- b) The ability to use option 2 expires on the date of the performer's first airshow in 2021 (as described above).
- c) The date on which a new directive to renew a SAC card is implemented and supersedes this current CASA.
- d) The date on which this CASA is cancelled in writing by the Minister where he is of the opinion that it is no longer in the public interest or is likely to adversely affect

À compter du 9 juin 2020, tout pilote souhaitant se prévaloir de cette option utilisable une seule fois doit inscrire trente (30) séances d'entraînement et présenter la documentation (photocopies ou photos de téléphone intelligent des pages pertinentes du journal de bord) de ces vols d'entraînement (les entrées du journal de bord doivent résumer le moment et le lieu des entraînements et les séquences ou manœuvres effectuées au cours de chaque séance) et une demande d'exemption du processus normal de renouvellement au Comité d'ÉCVA. Conformément à la politique en vigueur, un pilote peut enregistrer jusqu'à trois (3) séances d'entraînement en une seule sortie s'il dispose de suffisamment de carburant, etc. En supposant que le demandeur est titulaire d'une carte d'ACVA de 2020 valide, ces 30 séances d'entraînement peuvent être enregistrées à tout moment de la date actuelle au premier spectacle aérien du demandeur de la saison 2021 (bien que le temps de traitement de la demande d'exemption doive être pris en compte dans la demande).

Note 1: Toute séance d'entraînement réalisée et enregistrée, comme il a été susmentionné, à partir du 9 juin 2020, date à laquelle ces options ont été approuvées par la FAA, peut être appliquée aux options de renouvellement de la carte d'ACVA.

Note 2: Les méthodes de renouvellement de la carte d'ACVA d'un pilote décrites dans le programme d'évaluation des compétences en voltige aérienne d'ICAS sont toujours préférables lorsque cela est possible.

Validité

La présente ASAC est en vigueur jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) la possibilité d'utiliser l'option 1 expire à 23 h 59 le 31 décembre 2020
- b) la possibilité d'utiliser l'option 2 expire à la date du premier spectacle aérien de l'exécutant en 2021 (comme susmentionné)
- c) la date à laquelle une nouvelle directive de renouvellement d'une carte d'ACVA est mise en œuvre et remplace la présente ASAC ; ou
- d) la date à laquelle la présente CI est annulée par écrit par le ministre s'il estime que son application n'est plus dans l'intérêt public ou

- RDIMS Document number /
Numéro du document du SGDDI : 17071783

- File Classification Number /
Numéro de dossier de classification : Z 5000-35
(For internal use only - Pour usage interne seulement)

aviation safety or security.

que la sécurité ou la sûreté aérienne risque d'être compromise.

CONTACT OFFICE:

For more information concerning this issue, contact the **Civil Aviation Communication Center** by telephone at: 1-800-305-2059 or by e-mail at services@tc.gc.ca.

BUREAU RESPONSABLE :

Pour davantage de renseignements à ce sujet, **veuillez communiquer avec un** Centre de Transports Canada ou avec < insérer le nom de la personne-ressource >, < insérer le nom de la direction > à Ottawa, par téléphone au : 1-800-305-2059 ou par courriel à services@tc.gc.ca.

Original signed by / Document original signé par

Felix Meunier| Nom du directeur

Director | Directeur
STANDARDS BRANCH | DIRECTION DES NORMES

<p>THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.</p>	<p>L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.</p>
--	--